

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-13/2021**

Date de convocation et d'affichage : 29 mars 2021

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget principal – M14.

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le trois avril à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Procuration : Néant

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ♦ Vu le Compte de Gestion 2020 transmis par la Trésorerie,
- ♦ Vu la présentation en commission finances du 16 mars 2021,

Sous la présidence de Monsieur Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2020 du budget Locaux Professionnels – M4 et arrête ainsi les comptes après sortie du Maire de la salle du conseil municipal.

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence du Maire, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour le budget principal – M14.

PRECISE que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 7 avril 2021.

**Le Maire
Fabrice LARUE**

